



Construire!

TRIBUNE LIBRE OUVERTE AUX ARCHITECTES, URBANISTES ET ACTEURS DE LA VILLE ET DU LOGEMENT



DONNER LA PAROLE AUX ARCHITECTES

SOMMAIRE

La Une

- Donner la parole aux architectes. page 2
 - Modernité. page 3
-

Profession

- Réinventer Paris. pages 4-5
 - Qu'en pensent les architectes Page 6
 - Un constat d'impuissance. page 7
 - Dialogue social ou dialogue de sourd. pages 8-9
-

Logement

- Peut-on vaincre le mal-logement sans Aides à la Pierre ? page 10
 - La rue. page 11
 - Sans limites. page 11
 - Le bidonville, avenir du logement ? page 12
-

ADE-HMO

- Métiers de l'architecture ou métiers de l'architecte pages 13-16
-

Abonnements

- page 16
-

Un basculement. L'angoisse saisit la majorité des architectes. Les agences devant la porte de plus en plus étroite des concours. Toute la situation se réfracte dans la chute de la commande publique de logements d'équipements et la pente continue.

Beaucoup n'ont que la fin des chantiers en perspective. Et ceux qui dans l'ombre d'une profession dispersée sombrent. Décalage étonnant avec une euphorie, vite passée sur la SNA (Stratégie Nationale pour l'Architecture) et la CAP (loi Création, Architecture et Patrimoine). Décalage étonnant avec les productions apparemment festives du « Réinventer Paris » où l'on doit retenir que plus de 800 équipes ont candidaté pour tenter d'accéder à la commande, que des dizaines ont travaillé en dehors de tout cadre financier et réglementaire. Le système Uber pour les architectes ?

L'avenir du pays, le basculement du monde touchent les architectes en tant que citoyens, mais aussi en tant qu'architectes : la construction, l'espace sont ceux de la société aujourd'hui. Mais précisément de quelle société ? Une société dans laquelle la guerre qui détruit le patrimoine multimillénaire du Moyen Orient s'étend à l'Europe. Quel rapport avec l'inquiétude qui saisit toute notre société, et dans ce cadre, notre profession d'architecte menacée dans son existence même.

Ce bulletin a pour objectif d'ouvrir cette discussion, de donner la parole aux architectes, aux jeunes comme aux plus anciens, aux architectes "reconnus" ou non, aux futurs confrères que sont les étudiants".

M O D E R N I T É

A

l'heure d'une certaine euphorie devant la Stratégie Nationale pour l'Architecture, si flatteuse pour les architectes et de la loi Création, Architecture, Patrimoine vient de paraître le rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre sur le mal logement en France. Le chiffre de près de 4 millions de mal-logés n'est pas qu'une abstraction, une statistique. C'est la dérive, les problèmes de santé, de ce qu'un philosophe - Guillaume Leblanc - sur France Info le 28.1 nomme comme les « Misérables d'aujourd'hui », il ajoute que ces logements indignes conduisent à ce que « l'institution humilie les gens ». Car un ménage sur cinq n'a pas de vrai domicile ; on interdit de fait à une partie de la population d'élire domicile en France.

Peut-on considérer que la crise justifie de renoncer aux besoins sociaux ? Car ce qui se manifeste dans le domaine du logement va se révéler dans le domaine des constructions publiques avec la restriction des dotations aux collectivités locales avec les renoncements d'équipements scolaires, culturels et de santé que cela signifie.

Est-on loin de l'architecture ? Non au cœur de l'architecture si on considère le rôle éthique, social de l'architecte.

L'apposition du nom de l'architecte sur son bâtiment la mise en valeur du patrimoine récent, l'organisation d'un évènement annuel célébrant l'architecture, la diffusion d'un guide du droit moral de l'architecte etc. Toutes propositions valorisantes contenues dans la SNA ne répondent pas à ces questions de fond. Les vœux de la présidente de l'Ordre des Architectes débutent par une longue partie saluant la COP21, la menace que fait peser le réchauffement climatique sur les générations futures. Tout est concentré sur la conclusion de diviser par deux la consommation globale d'énergie d'ici 2050. Cela impose à toute la filière du bâtiment d'évoluer.

Certes, mais la première et immédiate brutale atteinte à l'écologie n'est-elle pas la guerre qui ravage une partie de la planète et détruit hommes, femmes, enfants, bâtiments végétations et provoque aujourd'hui la migration massive pour la survie, avant une éventuelle migration climatique ? 1 enfant sur 9 vit dans une zone de conflit.

La deuxième partie des vœux de la présidente revient sur la lancinante question de l'évolution, la réinvention du métier d'architecte.

Il faudrait des agences avec une organisation différente regroupant davantage de compétences. Il faudrait une profession modernisée insérée dans un contexte économique et mondialisé etc.

Mais soyons concrets : la commande hexagonale et même internationale permet-elle cette transformation vers un modèle d'Ingénierie anglo-saxonne ?

La présidente est-elle consciente qu'elle s'adresse à une frange très étroite de la profession ?

La situation des architectes en France, des jeunes ne pouvant accéder à la commande, contraints souvent à des CCD précaires, des agences épuisées par les concours, avec le chômage silencieux dans une profession atomisée..., serait dû à une organisation inadéquate ?

Les architectes seraient coupables de leurs difficultés ?

La profession d'architecte dispersée n'a pas une culture de la revendication. Souvent tout ce qui va dans ce sens est qualifié de « corporatiste ». « Les architectes ne sont pas des chauffeurs de taxi ! ».

Mais ce qui est en creux de la situation et de la modernité évoquée n'est rien de moins que la disparition à brève échéance de la majorité des architectes. Or leur rôle le plus profond est de répondre aux besoins sociaux par leur indépendance, aujourd'hui menacée*.

La modernité n'est-elle pas paradoxalement aujourd'hui de résister ?

Ouvrons sans à priori cette discussion vitale dans la profession.

Antoine Verlet



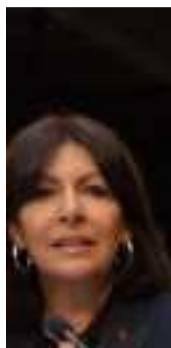
"reinventer.paris"



A l'occasion de l'exposition des 22 projets retenus par la ville de Paris pour « Réinventer Paris » il nous a semblé utile de citer quelques extraits de l'article paru dans un précédent numéro de « Construire » qui n'a rien perdu de son actualité.

Appel au privé pour « réinventer Paris » (suite)

C'est au Pavillon de l'Arsenal que le 3 novembre dernier Anne Hidalgo, maire de Paris, avait lancé l'opération « réinventer Paris » en présence de 200 architectes et promoteurs. Sur près de 150 000 m², 23 sites appartenant de la ville de Paris étaient ainsi mis aux enchères publiques pour un « appel à projets urbains innovants. »



Il s'agissait en effet non pas d'une consultation d'architectes pour exposer leurs idées mais d'un appel aux promoteurs et investisseurs à « acheter ou louer ces terrains pour y conduire leurs projets. » avec le concours d'un architecte bien sûr.



... 815 candidats ont déposé des dossiers que Jean-Louis Missika a qualifié d'innovants en précisant : « le cadre de l'appel d'offres en marché public traditionnel existe toujours, mais sur 23 sites nous avons choisi de nous accorder collectivement le droit de faire autrement. »

Certes, le cadre des marchés publics existe toujours mais jusqu'à quand ? Si la ville de Paris peut s'en passer au nom de l'innovation c'est plus qu'un encouragement aux projets d'ordonnance du gouvernement qui vont étendre la procédure de mise en pièces du code des marchés publics bien au-delà des 23 sites de la ville de Paris.

La réforme en cours des marchés publics marque une nouvelle étape dans la privatisation de la mai-

trise d'ouvrage publique déjà gravement impactée par la diminution draconienne de la dépense publique. La suppression des concours et la généralisation des contrats globaux de partenariats ne seront pas sans conséquences sur la profession d'architecte et au-delà sur la qualité architecturale des projets.

Les résultats sont maintenant connus et largement médiatisés, les commentaires vont bon train. Un récent article de Jean-Philippe Hugron dans le « **Courrier de l'architecte** » caractérisait ainsi cette opération :

Réinventer Paris est avant tout une formidable entreprise de communication... L'incroyable habileté de la ville est, en effet, d'avoir su mettre au garde-à-vous investisseurs, promoteurs et architectes. Et ce, sans déboursier le moindre kopek. La municipalité en proposant des terrains a donc vu émerger, gratis, programmes et projets, le tout rondement financé. 1,3 milliards d'euros d'investissements privés et 565 millions d'euros de recettes pour la ville, dixit Anne Hidalgo. Voilà qui est sans compter ces autres millions d'euros dépensés par les équipes non lauréates et les heures de travail non rémunérées...

... Une exploitation finalement largement acceptée au nom de la « stimulation » et de la mise au point de « pratiques nouvelles » ; il s'agissait au-delà des apparences d'entrer dans le sérail très fermé de la Mairie.

... Du vert ! Du végétal ! Les images rapidement diffusées ont des allures de rayon fruits et légumes et la Maire de Paris se félicite, à ce sujet, que l'agriculture urbaine ne soit plus un gadget.

... Paris se réinvente les pieds dans la boue et des endives plein les yeux.



...

Malgré tout, bien des projets paraissent séduisants. Les images, du moins, peuvent laisser rêveur. Elles assureront, à n'en point douter, un écho médiatique international...

Ne reste plus qu'à voir la concrétisation de ces projets. La ville pressera sans doute le pas pour acter la mise à disposition des terrains et récupérer une manne financière importante. Que les potagers poussent ou non, elle verra...

Bref, des salades, de l'art d'en dire et d'en faire.

De même Luc Le Chatelier sur « Permis de construire », le blog archi de **TELERAMA** écrit :

“Réinventer Paris” : pour Anne Hidalgo, quel coup de génie !

...

Des terrains nus, des friches polluées, des hôtels particuliers classés, du bureau à rénover, une gare, des bain-douches, un transformateur électrique et même deux espaces à créer au-dessus du périphérique... Seule contrainte : respecter les règles du plan local d'urbanisme (pas de tours). Pour le reste, une devise, signée Edgar Poe (dixit Hidalgo) : « Abandonner tout modèle pour étudier les possibles ».

Fallait pas le dire deux fois : en ces temps de crise où les architectes meurent de faim, ils se sont tous rués dans l'aventure, travaillant jour et nuit et pour pas un rond à sortir la capitale de son formol haussmannien... Résultat, beaucoup de « végétalisation » et même quelques fermes urbaines, des immeubles forcément « hyper-connectés » (?), du mutualisé en veux-tu en voilà, avec jardin potager collectif sur le toit, café solidaire, atelier vélo, start-up, espace de coworking, chambre d'amis et salle des fêtes communes... Effet de mode ? On verra à l'usage. En attendant, la maire peut se frotter les mains : sans sortir un centime, si ce n'est les quelques bulles du buffet le jour de l'annonce des résultats du concours, elle s'offre un écho médiatique considérable, et va de plus récolter près de 560 millions d'euros pour la vente du foncier. Et encore, insiste la première élue, « le jury n'a pas choisi les mieux disants, sinon c'est un milliard qui tombait dans les caisses »

Certains ont peut-être rêvé devant cette avalanche de projets « d'architecture végétalisée » très au goût du jour, d'autres ont pu s'indigner devant cet étalage de salades à tous les niveaux. La démonstration n'est plus à faire que les architectes ne manquent pas d'imagination et sont prêts à s'investir sans compter. Mais là n'est pas la question.

On ne sait pas si tout cela va « réinventer Paris » mais on sait en tout cas que la ville de Paris a réinventé le rôle du maître d'ouvrage public capable de contourner la loi MOP et le code des marchés publics. En anticipant sur la déréglementation et la privatisation de la commande publique voulue par les projets gouvernementaux. La ville de Paris donne le ton. La suppression du département de Paris, comme le regroupement des arrondissements du centre sont un autre exemple de laboratoire expérimental parisien des réformes en cours.

A l'heure où les architectes s'inquiètent de la baisse de leurs rémunérations et de leur carnet de commande comment ne pas dénoncer ces procédés qui font travailler gratuitement 815 équipes avec le seul espoir d'être parmi les 23 lauréats « retenus ».

« Retenus par qui ? » Par les investisseurs qui les ont choisis à condition qu'ils concrétisent leurs projets sélectionnés mais encore à l'état très virtuel.

A l'heure où la crise du logement s'aggrave de jour en jour, on se demande bien qui pourront être les heureux propriétaires de ces charmantes maisonnettes édifiées sur le toit de l'immeuble-pont enjambant le périphérique porte Maillot ? A quel prix ?

Faudra-t'il aussi réinventer le nouveau parisien ?

Pierre Dubois



Qu'en pensent les architectes ?

Extraits d'un article du Monde du 12.02.2016
Par Michel Guerrin



« Fronde d'architectes autour du concours « Réinventer Paris » »

Jean-Louis Missika. ...' adjoint à l'urbanisme de la ville de Paris hausse le ton pour dénoncer « *une cabale de l'ordre des architectes, des dictateurs du statu quo, des menteurs, des cyniques qui préfèrent que les architectes restent dans la misère !* » ...L'opération qu'il a pilotée avec Anne Hidalgo, « Réinventer Paris », suscite les louanges depuis huit jours. Mais voilà que des voix discordantes dénoncent une opération de com'sur le thème : « *Paris se fait mousser, les architectes trinquent.* »

...
« *Mais qui râle ? Personne ! Appelez les architectes !* », lance Jean-Louis Missika.

On en a appelé. Certains sont contents, beaucoup non mais ne veulent pas qu'on le dise. Catherine Jacquot, présidente du Conseil national de l'ordre

des architectes, explique : « *La ville est puissante dans la construction, donc je parle pour tous ceux qui ont peur de s'exprimer. Et ils sont majoritaires* ».

.....

Prenons l'ancien conservatoire de musique du 13^e arrondissement, transformé en lieu associatif et d'hébergement par l'architecte Pablo Katz. Qui raconte : « *Un concours, c'est trois mois de travail. Là, ce fut quatre fois plus. Il fallait trouver une nouvelle affectation, définir un programme, faire des études poussées, intégrer l'innovation à tous les niveaux. Fédérer des équipes aux compétences très pointues. C'est une aventure inédite, enrichissante, exaltante, avec de belles rencontres, mais nous avons travaillé à risque. Ça a coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros à notre agence, mais aussi à tous nos cotraitants. Nos honoraires, sur un projet comme celui-ci, ne vont pas permettre de rémunérer normalement le temps passé par notre équipe et tous nos partenaires. S'engager pleinement dans une démarche d'innovation, cela a un coût que l'économie de notre opération ne sait pas absorber* ».

Ne pas payer l'architecte, c'est renforcer son image d'artiste qui peut vivre d'amour et d'eau

fraîche. « *L'avocat, le notaire, le médecin, quand on le consulte, on le rémunère !* », s'indigne Catherine Jacquot... « *La ville est cynique en profitant de la fragilité du métier.* »

Jean-Michel Daquin, président du Conseil régional de l'ordre des architectes en Ile-de-France, voit plutôt un « *espace public qui ne cesse de se privatiser* ». Parce que l'argent manque dans les mairies et que le foncier se fait rare. « *Le métier d'architecte peut disparaître. Voilà pourquoi ce projet parisien est un mauvais signe* ». Encore plus sévère, l'architecte Patrick Bouchain, figure respectée de constructions au plus près des habitants : « *Ces 22 projets, c'est de la poudre aux yeux, du commerce, un catalogue hétéroclite. Plutôt que d'affirmer un projet global, culturel et social, la ville joue au Monopoly et abandonne sa mission à des promoteurs. Elle aurait mieux fait de vendre au plus offrant, cela aurait été plus clair* ». L'opération va se reproduire dans un mois. Ce sera « Réinventer la Seine », de Paris au Havre. Ça risque d'être chaud.



Comment Le CNOA s'oppose à l'opération « réinventer Paris » Un constat d'impuissance.



ORDRE DES ARCHITECTES

La ville de Paris vient de publier les résultats de sa consultation pour « Réinventer Paris. Les 22 projets lauréats ont été exposés au pavillon de l'arsenal à Paris et ont immédiatement déclenché une polémique entre les architectes et les élus parisiens largement relayée dans la presse.

Dès le lancement de cette opération, Catherine Jacquot, présidente du Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) dans un article du Moniteur du 17/02/2015, avait dénoncé cet appel d'offres pour promoteurs privés qu'elle qualifiait de « parfum de provocation ». Elle soulignait que « la ville de Paris devient « venderesse » et demande aux promoteurs de proposer le meilleur projet, le plus innovant, au meilleur prix. Pour simplifier les procédures, il n'est pas question ici, d'organiser des concours d'architecture dans le cadre du code des marchés publics. A charge pour les promoteurs de choisir les architectes, à charge pour les architectes de solliciter les promoteurs ! Dans le dossier de consultation, pas de programme, aucun cahier des charges pour établir les règles entre promoteurs et maîtrise d'œuvre qui garantissent au moins un contrat, une rémunération de prestations : Non, chers architectes, vous devez juste être innovants et « vous faire plaisir ». La ville ne souhaite pas se mêler des relations privées entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, c'est aux équipes de s'accorder « sur les conditions financières d'implication de chacun des membres ».

Après la publication des résultats et la présentation des projets au pavillon de l'arsenal Catherine Jacquot sur le blog de Luc Le Chatelier de Télérama « s'en est pris au cynisme de d'Anne Hidalgo qui avec l'opération réinventer Paris exploite la misère des architectes et les oblige à travailler gratuitement. » Mais, car il y a toujours un « mais » la présidente du CNOA « salue la ville de Paris qui mène depuis longtemps une vraie politique qualitative en matière architecturale et urbaine, donne l'impression soudaine d'oublier tous ses principes vertueux au profit d'une vaste opé-

ration de communication. Réussie, d'ailleurs je ne le nie pas »

Opération qu'elle qualifie de « légale mais philosophiquement irrecevable. »

Puis interrogé par le journaliste lui demandant si elle allait déposer un recours elle a répondu : « Non il ne s'agit pas de ça... je tiens à préciser que sur le fond il y a là quelque chose d'intéressant dans la manière d'aborder la question de la ville et de l'architecture. Que c'est aussi une très bonne idée d'associer architectes, paysagiste, géographe, historien, artiste et collectifs divers à l'élaboration d'un projet. »

A quoi bon dénoncer si en fin de compte l'idée est bonne ? C'est en substance ce que Jean-Louis Missica adjoint à l'urbanisme de la ville de Paris lui a répondu et Jacques Baudrier, son conseiller sur les questions d'architecture, d'ajouter : « Cet appel à projets est plutôt un événement propre à faire progresser l'architecture. Et Catherine Jacquot n'était pas loin d'être d'accord, puisqu'elle a estimé que « sur le fond, il y a là quelque chose de très intéressant dans la manière d'aborder la question de la ville et de l'architecture. »

Le risque du double langage c'est qu'il permet finalement de faire accepter ce que l'on dénonce par ailleurs sous prétexte qu'il y a du bon même quand le code des marchés publics est bafoué et que les architectes sont appelés à travailler gratuitement sans qu'on leur donne les moyens de se défendre. Nul doute que les architectes se seraient rangés derrière les propos offusqués de leur présidente si l'occasion leur avait été donnée. Comme le dit Jean-Michel Daquin, président du Conseil régional de l'ordre des architectes en Ile-de-France dans le Monde du 12/02/2016 : « Le métier d'architecte peut disparaître. Voilà pourquoi ce projet parisien est un mauvais signe »

La déréglementation et la disparition d'une profession économiquement laminée serait-elle le prix à payer de la « liberté de création architecturale » chère à nos gouvernants ?

Roger Latour



Dialogue social ou dialogue de sourds ?

A

u cours d'une conférence de presse organisée le 20 octobre 2015 à l'école d'architecture de Paris Belleville, Fleur Pellerin alors Ministre de la culture et de la communication a présenté les « mesures emblématiques » de sa

Stratégie nationale pour l'architecture. Patrick Bloche, député PS rapporteur de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a appelé à « *la mobilisation autour des parlementaires qui seront chargés de voter le projet de loi CAP.* »

Pour sa part, Catherine Jacquot, présidente du CNOA a souligné que « *l'institution apporterait tout son concours à la mise en œuvre de la SNA.* »

Il n'en fallait pas plus pour que la presse annonce que les architectes sont satisfaits et qu'ils « exulteraient » selon l'éditorialiste du Moniteur du 30/10/15.

Une conférence de presse dans une école d'architecture avec la Ministre et la présidente du CNOA pour appeler à soutenir les parlementaires qui la défendent et Patrick Bloche, qui en est le rapporteur aurait pu suffire pour communiquer sur la bonne politique du gouvernement à un mois des élections régionales. Mais dans l'optique du dialogue social cher à notre président il fallait en plus avoir l'appui des organisations professionnelles représentant la profession pour soutenir cette loi.

Sans attendre l'adoption définitive de la loi, un communiqué de presse est signé par le CNOA et plusieurs organisations professionnelles qui « *saluent dorés et déjà les premières mesures du texte.* »

Mais quelles sont ces mesures qu'il faudrait saluer ?

Alors que tous les avis convergent pour dénoncer « la dégradation de la situation professionnelle des architectes », ces mesures sont-elles de nature à répondre aux attentes d'une profession qui connaît de graves difficultés ?

Cette loi préparée par la précédente Ministre de la culture portait essentiellement sur les questions de patrimoine historique et archéologique et actait le désengagement de l'Etat en matière de protection intégrée désormais dans les PLU. On sait que cette réforme n'a pas fait pas l'unanimité d'autant que les PLU devenus intercommunaux sont appelés à se « simplifier ».

C'est aux alentours de minuit devant une assemblée déserte que la Ministre et le rapporteur de la loi ont fait adopter ce texte en première lecture le jeudi 6 octobre 2015. Quelques propositions issues de la stratégie nationale (SNA) ont été ajoutées de manière un peu « artificielle » sous forme d'amendements ayant peu de rapport avec l'esprit général de cette loi sur le « patrimoine » mais qui ont suffi à focaliser l'attention des médias pour saluer l'évènement et prétendre que « les architectes sont satisfaits ».

Alors que tous les avis convergent pour dénoncer « la dégradation de la situation professionnelle des architectes », ces mesures sont-elles de



nature à répondre aux attentes d'une profession qui connaît de graves difficultés ?

Qu'on en juge :

Inscrire le nom de l'architecte sur les bâtiments ? C'est certainement une bonne idée mais ce n'est pas nouveau et encore faudrait-il que l'architecte construise des bâtiments pour y mettre son nom.

Baisser le seuil de recours à l'architecte à 150m² de SDP ? C'est la moindre des choses mais n'est qu'un retour aux 170m² de SHON déjà en vigueur depuis longtemps et cela reste un contournement de la loi de 1977 qui impose un « architecte pour toute autorisation de construire. »

Instituer un « permis de faire » dérogeant aux règlements d'urbanisme ? N'est-ce pas un risque de retour à l'arbitraire et aux dérives qui existaient dans le passé ?

Réduire les délais d'instruction pour les permis déposés par des architectes en dessous des seuils n'est-ce pas un encouragement aux signatures de complaisance pour gagner du temps ? N'est-ce pas une manière de répondre au manque de moyens des collectivités locales qui ne peuvent plus faire appel aux services de l'Etat traditionnellement chargés de ce travail ?

Rendre obligatoire l'appel à un architecte pour établir le projet architectural et paysager dans les permis d'aménager les lotissements? Et pourquoi pas pour tout permis de construire ? Il est question de fixer un nouveau seuil par décret. Lequel ?

Les contrats globaux seraient intégrés dans la loi MOP ? C'est une bonne chose, mais jusqu'à présent les organisations professionnelles dénonçaient ces contrats globaux, comme les PPP qui lient l'architecte à l'entreprise au mépris des règles déontologiques censées protéger son indé-

Inscrire le nom de l'architecte sur les bâtiments ?... encore faudrait-il que l'architecte construise des bâtiments pour y mettre son nom.

pendance. Pourquoi les accepter maintenant ?

Affirmation des concours pour les marchés publics ? C'est le statut quo. Encore faut-il que la commande publique subsiste dans un contexte de privatisation de la commande et de diminution des budgets publics.

Y-a-t-il de quoi « exulter » ? Pourquoi des mesures si minimales alors que la profession attend de vraies réponses sur sa viabilité économique menacée par la baisse des carnets de commande comme des rémunérations. S'agit-il d'un pas en avant qui est toujours bon à prendre ou un constat qu'il faudrait s'adapter au contexte et mourir en silence ?

Quel est donc ce contexte ?

Toute réforme, tout projet de loi doit respecter les limites fixées par le gouvernement Hollande, Vals, Macron.

La baisse des dépenses publiques, c'est la baisse des investissements des collectivités locales durement ressentie par l'ensemble du BTP.

Libérer la croissance, c'est s'attaquer aux rigidités comme le seraient les professions réglementées ou le code du travail. C'est encourager le dumping sur les honoraires pour baisser le coût du travail. C'est oublier de parler de ce qui fâche comme le rétablissement d'un barème minimum de rémunération.

Baisser le coût du travail n'est-ce pas aussi mettre sur le marché des étudiants qui sortent des écoles avec une « maîtrise d'architecture » sans pouvoir exercer le métier qu'ils ont choisi ?

Comment donner priorité au logement alors que l'aide à la pierre se réduit d'année en année ?

Pour mettre en œuvre cette politique de moins en moins acceptée, le gouvernement a besoin d'associer syndicats et organisations professionnelles. Cela s'appelle le « dialogue social », c'est la « conférence sociale » boudée par certains syndicats, acceptée par d'autres.

Lors du dernier congrès de l'USH, le président de la république a été applaudi alors qu'il annonçait un retrait de l'Etat entraînant une baisse « indirecte » des aides à la pierre.

Les organisations qui parlent au nom des architectes saluent une loi qui ne répond pas aux attentes de la profession. Dialogue social ou dialogue de sourds ?

Bernard Lapierre



Peut-on vaincre le mal-logement sans Aides à la Pierre ?

Comme chaque hiver depuis plus de vingt ans, la Fondation Abbé Pierre a présenté son rapport sur l'état du mal-logement en France, en présence de la Ministre du Logement, des représentants des principaux groupes parlementaires et des dirigeants du mouvement HLM. La mine contrite, tous ont pris acte du constat accablant : le nombre de personnes mal logées progresse inexorablement (voir encadré).

A écouter les discours très consensuels de ceux qui se succèdent depuis plus de trente ans aux commandes de l'Etat, tout aurait pourtant été tenté pour combattre ce fléau, qui relèverait presque de la calamité naturelle. Mais les forces obscures seraient trop puissantes. A leur tête, les maires, qui refuseraient de signer les permis de construire. Il faudrait donc les priver de cette prérogative pour la confier aux représentants des intercommunalités, dont on ne sait trop bien par qui ils sont élus. Derrière eux, la masse des ménages « nantis » qui s'opposerait par pur égoïsme à la construction de logements HLM et refuserait de vendre les terrains constructibles. Et qu'importe si toutes les enquêtes montrent que l'immense majorité de la population souhaite une relance massive de la construction de logements sociaux ! Le débat doit rester sur le terrain du Bien et du Mal, pour masquer la froide réalité : programmée depuis 1977 par la réforme Barre, que tous les gouvernements ont mise en

œuvre, la suppression des Aides à la Pierre est désormais effective. Sans ces subventions d'Etat, il est impossible pour les organismes HLM d'atteindre l'objectif, pourtant bien insuffisant, de 150 000 logements sociaux construits par an : moins de 100 000 OS ont été lancés en 2015. Sous le gouvernement Sarkozy, les Aides à la Pierre semblaient avoir atteint un record à la baisse, à 500 millions d'euros. Le candidat Hollande avait promis de les multiplier par deux, pour atteindre 1 milliard d'euro. Mais, lors du dernier Congrès HLM, en septembre 2015, il a annoncé que ces Aides seraient désormais inscrites dans un Fonds National financé par... les organismes

HLM eux-mêmes ! Bon prince, il a proposé de doter ce fonds à hauteur de 250 millions d'euros. Ainsi, il divise par deux, au lieu de multiplier.

Telle est la réalité, que tous connaissent, et que tous font mine d'ignorer. Aucun participant aux nombreuses tables rondes organisées lors de la présentation du 21ème rapport de la Fondation n'a mis l'accent sur la nécessité de reconstruire une politique du logement dotée d'un budget à la hauteur des enjeux. Cette revendication devra pourtant être entendue, si l'on veut que cessent de s'empiler, année après années, des rapports sur le mal-logement toujours plus affligeants.

Les architectes qui, par milliers, ont signé le « Cri d'Alarme pour la construction d'un million de logements » ont toute leur place dans ce combat. Comment le mener ? « Construire » est prêt à ouvrir la discussion.

Urbain

3 798 000 personnes mal-logées, dont : Personnes privées de logement personnel : 894 500

- personnes sans domicile : 141 500
- personnes logées à l'hôtel : 25 000
- habitations de fortunes : 85 000
- hébergement « contraint » chez des tiers : 643 000

Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles : 2 879 000

- privation de confort : 2 090 000
- surpeuplement « accentué » : 934 000



LA RUE



le rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur le logement a été publié. Depuis la crise de 2008-2009, le rapport note une croissance exponentielle de la crise du logement : 14,5 millions de personnes en France sont victimes de cette crise du logement. parmi elles, 12 millions de personnes ont du mal à assurer les frais de logements ; 1,2 million de locataires sont en impayés de loyer et encourent un risque d'expulsion ; 3,8 millions de personnes sont mal logées. 2,9 millions vivent dans des conditions de logement très difficiles, 900 000 sont privés de logement personnel ; 141 000 personnes sont sans domicile et vivent dans la rue. Un chiffre en augmentation de 50 % dans la dernière décennie. Mais ce n'est pas tout : pour les SDF, l'espérance

de vie est de 50 ans, alors qu'elle est de 78,9 ans, en moyenne nationale, pour les hommes. Plus du tiers des décès des SDF sont dus au « *manque d'hygiène, de sommeil, de nourriture, d'exposition à un froid excessif, qui ont un impact direct sur leur santé* » note le rapport.

La tuberculose, l'épatite, la gale et la rougeole se propagent rapidement dans les camps de fortune et autre bidonvilles. La mortalité néonatale y est huit fois supérieure à la moyenne nationale. Mais même ceux qui ont un logement, mais sont mal logés, développent, selon le rapport, des maladies allergiques ou respiratoires, de l'eczéma, en raison des conditions insalubres de ce logement.

L.G.

Extrait du journal « **Informations Ouvrières** »

SANS LIMITES

D rôle de temps. Dans le Journal Libération du 17.1.16, la journaliste Sybille Vincendon interviewe Chantal Deckmyn - architecte urbaniste (?) qui a établi un rapport sur « La place des SDF dans la ville ». Sidération : « *les SDF... si on ne peut pas jouer sur les causes qui les amènent dans cette situation, on peut améliorer les conditions dans lesquels ils se trouvent... le plus pauvre aura l'air moins pauvre que s'il est tout seul parmi des riches. Trouver un endroit où il peut se « nichier », ou s'adosser, regarder le monde qui fait sa vie, se reposer, s'asseoir. Des bancs, des rebords, ne serait-ce que ça, des escaliers, des anfractuosités. Il y a plein d'endroits où l'on peut se poser, voire dormir. Nous travaillons à un manuel pratique qui détaille les préconisations pour restituer son hospitalité à l'espace public... ».*

Laissons dans cette interview la citation d'Hannah Arendt – qui n'a évidemment rien à voir -, destinée à se placer sous autorité morale. Mais où sont les droits au logement – opposable ? – au travail à l'éducation ? Le travail des architectes serait de définir de bonnes « *anfractuosités* » où se poser dans la rue ? Comment vivre dans la rue, à l'instar des villes africaines !

Où notre auteure trouve de telles idées tournant le dos au rôle social de nos métiers, sous couvert de cette générosité méprisante « *les* », « *ils* » ? Est-elle subjuguée par les acrobaties mentales des temps d'aujourd'hui au sommet de l'Etat ? Imaginons que ce cerveau se penche sur la Santé, l'Education... Indécence et sottise se disputant, ne doutons pas qu'architectes et urbanistes préserveront le sens profond et le rôle social de leur métier. Ils ne considéreront pas que l'on « *ne peut pas jouer sur les causes* ». Mépris pour l'architecture de la misère.

Hardy



Le bidonville, avenir du logement ?

La question paraît stupide, elle est pourtant récurrente. Il n'y a pas une situation de crise où de bonnes âmes charitables, certaines savantes ou prétendues telles, la posent.

Un article des « Echos » (du 4 janvier), intitulé « le bidonville est-il l'avenir de l'urbanisme ? » y revient, en citant un personnage qui doit savoir de quoi il s'agit : rien moins que le prince Charles d'Angleterre, dont on connaît par ailleurs le goût pour l'architecture.

Le problème est qu'il n'est pas le seul puisque Mme Valérie Clerc, qui se présente chercheuse à « l'institut de recherche pour le développement » (sic) abonde dans ce sens et trouve que « ces quartiers informels ne sont pas inférieurs à la ville officielle. Ils sont la ville « off »... des lieux qui se construisent avec la seule compétence des habitants, sans urbaniste ni architecte ».

Bien sûr, s'il ne s'agissait que d'un monarque et d'une tête chercheuse tout cela donnerait à rire, mais il faut examiner les choses de plus près.

La construction neuve est-elle en mesure de contrer la marche à la précarité, aux bidonvilles ?

Devant l'incapacité des Etats de mettre en œuvre une politique d'urgence, la solution préconisée par Mme Clerc est d'institutionnaliser ces bidonvilles. Elle donne en exemple leur « intégration » à Medellin, Caracas et Rio de Janeiro.

On y installe des téléphériques menant aux centres ville (probablement directement au super marché). Quelques industriels y trouvent leur compte au passage: Lafarge y distribue le béton à prise lente par tricycle, Poma fournit les téléphériques, d'autres des escaliers mécaniques.

Il faut une bonne dose de cynisme pour s'en satisfaire au moment où l'on voit grandir le nombre de bidonvilles, les campements dans certains quartiers parisiens ou dans les zones où affluent aujourd'hui les réfugiés chassés de leurs pays par la guerre.

Alors que la crise du logement prend des dimensions catastrophiques, le nouvel afflux de réfugiés rend la chose dramatique : à Calais, dans les campements les maladies se propagent, la tuberculose réapparaît, malgré la mobilisation de volontaires et d'associations caritatives, parfois d'élus, qui, ils le disent, ne servent qu'à suppléer à l'absence de politique de l'Etat, même en matière de mesures d'urgence.

La caisse des dépôts dans sa feuille « Conjoncture » donne les indications de la construction locative sociale : en 2014, hors PLS, elle est de 87 000 logements (112 000 avec les PLS)

Ou encore, le Ministère du logement enregistre, pour tous types de logements, un repli à 80 400 logements mis en chantier de mai à juillet 2014 ou une baisse de 5.5 % sur un an, fin juin, les permis de construire ont reculé de 8% sur les 12 mois écoulés avant juin.

Le problème n'est-il pas là ?

La démonstration serait-elle faite que non seulement les architectes et les urbanistes seraient inutiles mais que le modèle de développement du futur serait le bidonville ?

Qui peut partager un tel point de vue qui vise à trouver des justifications inacceptables à ces conditions de vies engendrées par ces politiques d'austérité et de diminution des dépenses publiques contraires aux besoins de la société ?

Georges Peressetchensky



Métiers de l'architecture ou métiers de l'architecte ?

Un débat s'est engagé sur le port du titre d'architecte et l'inscription à l'ordre d'architectes « non maîtres d'œuvre » exerçant des « métiers de l'architecture ».

Dans le cadre des travaux de la Stratégie Nationale pour l'Architecture lancée par la Ministre Fleur Pellerin, il est fait référence aux « métiers de l'architecture » comme une évidence incontournable.

Pour la commission « sensibiliser et mobiliser » animée par Frédéric Bonnet :

« Les Ecoles d'architecture forment à la discipline architecturale et urbaine, avec une dimension généraliste. Ceci doit pouvoir conduire à des métiers diversifiés qui ne se limitent pas à la maîtrise d'œuvre, à l'instar de certains de nos voisins européens : maîtrise d'ouvrage publique et privée, administrations, sont par exemple des métiers dans lesquels l'architecte diplômé d'Etat serait utile et bénéfique. »

Pour la commission « innover » animée par Marc Barani :

« Dans les années à venir, il importe donc que les écoles d'architecture, leurs laboratoires de recherche et les entreprises d'architecture puissent renforcer leurs liens scientifiques, culturels et professionnels au bénéfice du progrès de la discipline, du développement des métiers et de la création de relais de croissance économique et culturel. »

Pour la commission « développer » animée par Paul Chemetov :

« Le développement d'emplois d'HMONP au sein d'agences d'architectes du patrimoine et dans des structures de la fonction publique en charge de l'architecture ouvrirait à une plus grande diversité d'expériences et à une meilleure diffusion de la culture architecturale et des métiers de l'architecture. »

La réforme LMD et la disparition du DPLG

La plus grande confusion s'est installée depuis la disparition du DPLG comme diplôme unique délivré par les écoles permettant de s'inscrire à l'ordre, de porter le titre d'architecte et d'exercer le métier.

La réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) de l'enseignement supérieur voulue par l'Union Européenne, a mis fin au diplôme unique DPLG et introduit la HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son nom propre). On a retiré aux ADE (Architecte Diplômé d'Etat) sortis des écoles le droit de s'inscrire à l'ordre sans HMONP. On leur a retiré par là même le droit de porter le titre d'architectes. Le CNOA demande même de changer leur appellation en titulaires d'un « master 2 d'architecture » aligné sur l'université (bac+5).

En effet, le code de déontologie est clair : « Nul n'a le droit de porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'ordre. » Donc les ADE qui ne peuvent s'inscrire à l'ordre ne peuvent postuler au port du titre d'architecte et doivent se satisfaire d'un master 2 aligné sur l'université.



Pourquoi les écoles d'architecture dépendant du Ministère de la culture ne pourraient-elles pas s'émanciper de la réforme LMD au même titre que les études de médecine ou les grandes écoles ? Les écoles délivraient un diplôme d'architecte, le DPLG reconnu par les conventions collectives comme un diplôme d'ingénieur ou un doctorat, c'est devenu aujourd'hui un master 2. N'est-ce pas une dévalorisation des écoles, du diplôme, du métier ?

Les tableaux de l'Ordre

Le dédoublement du diplôme entre maîtres d'œuvre avec HMONP et non maîtres d'œuvre ADE a introduit le dédoublement du tableau et la confusion sur le titre, d'où une aspiration légitime de revenir à un diplôme unique d'architecte maître d'œuvre délivré par les écoles comme gage de qualification à l'exercice du métier et donc à l'inscription à l'ordre.

C'était bien ce diplôme unique DPLG et ses équivalents DESA, Ecole de Strasbourg, délivrés par les écoles qui permettaient de s'inscrire à l'ordre, de porter le titre et d'exercer le métier. Cela n'a jamais empêché des diplômés d'exercer d'autres métiers dans la maîtrise d'ouvrage, ou dans l'aménagement ou dans les collectivités locales sans être maîtres d'œuvre de constructions proprement dites, donc sans s'inscrire à l'ordre et sans porter le titre. Ils sont dans ce cas-là urbanistes ou aménageurs ou maîtres d'ouvrage « de formation architecte ». Il n'empêche que le jour où ils avaient l'envie ou l'opportunité de revenir à la maîtrise d'œuvre leur qualification acquise et leur diplôme leur permettaient s'inscrire à l'ordre, porter le titre et exercer le métier.

La diversité des métiers au service de la sélection

Les « métiers de l'architecture » sont une invention perverse qui permet d'orienter les étudiants des écoles d'architecture qui ne trouvent pas à faire leur HMONP vers d'autres voies autres que la maîtrise d'œuvre. C'est une sélection honteuse qui ne dit pas son nom et qui de plus est gérée par la profession à sa demande.

Il n'y a pas de « métiers de l'architecture » mais il peut y avoir des métiers de la ville, de l'aménagement, de la construction et du cadre bâti qui intègrent entre autres des ingénieurs, des urbanistes, des paysagistes, des géographes, des sociologues, des maîtres d'ouvrages, des économistes et... des architectes maître-d'œuvre.

L'architecte maître d'œuvre exerce une profession réglementée. Il est assermenté et obligatoirement assuré. Comme maître d'œuvre il assume la res-

ponsabilité de ses prestations. Comme les médecins, les architectes inscrits à l'ordre ont tous prêté serment et sont tous soumis aux mêmes règles déontologiques. Il n'y a qu'un seul titre d'architecte. Il ne devrait y avoir qu'un seul diplôme d'architecte validant une qualification délivrée par les écoles.

C'est comme si on parlait des métiers de la médecine englobant les infirmiers, les sages-femmes, les aides-soignants, les kynés... et les médecins. Non, il y a bien les « métiers de la santé » mais pas les « métiers de la médecine. »

Ces dénominations font disparaître dans une nébuleuse incertaine la spécificité de l'architecte et de la profession réglementée et vont dans le sens d'une dérégulation-banalisation appelée plus communément l'Ubérisation de la société encouragée par E. Macron et son nouveau projet de loi. Avec ou sans qualification serons-nous demain « tous chauffeurs de taxis, tous pharmaciens, tous architectes ? »

Les métiers de l'architecte

On pourrait à la rigueur parler des « métiers de l'architecte » qui pourraient désigner tous les métiers que la formation d'architecte permet d'exercer, mais la liste serait sans limite. Comme cela se disait du temps de l'école des Beaux-arts « l'architecture mène à tout ». La formation étant tellement riche et ouverte, bon nombre d'architectes ont pris d'autres voies allant de la haute couture au cinéma. Rien à voir avec « les métiers de l'architecture ». Dans le domaine de la ville et du cadre bâti, un architecte peut exercer le métier d'urbaniste, de maître d'ouvrage, ou de conseil immobilier mais ces domaines ne sont pas exclusifs des architectes. Un urbaniste non architecte, un paysagiste exerce-il un métier de l'architecture ? Ce serait bien présomptueux de le prétendre et quelque peu discriminant pour les formations qui mènent à ces métiers.

Certains plaident pour que ces architectes « non maîtres d'œuvre » s'inscrivent « obligatoirement » à l'ordre au nom d'on ne sait quel code d'éthique.

Le métier de l'architecte maître d'œuvre

Le risque voulu ou non de ces discours sur ces divers métiers est de noyer l'architecte maître d'œuvre dans une notion confuse et d'orienter la formation initiale dans tous les sens sauf celui de l'art de bâtir. C'est un lot de consolation généreusement offert à ces jeunes diplômés des écoles qui ne trouvent pas à faire leur HMONP. « Vous ne serez pas maîtres d'œuvre mais vous pourrez vous diriger vers d'autres métiers. » leur dit-on.



Ce n'est pas ce qu'ils espéraient en s'inscrivant dans les écoles.



Corporatisme ?

Le débat avec les paysagistes et les urbanistes à propos du permis d'aménager les lotissements et la réponse de C. Jacquot présidente du CNOA recoupe cette même question. Certes nous sommes tous attachés à la qualité architecturale et à la défense des paysages mais peut-on pour autant aller jusqu'à dire: « **En aucun cas, la loi ne réserve aux seuls architectes les missions de maîtrise d'œuvre...** » ?

La profession d'architecte est réglementée et inscrite dans la loi de 77 qui impose un architecte pour toute autorisation de construire. Le port du titre et de la qualification acquise validée par un diplôme sont également réglementés. Il ne s'agit pas de défendre un monopole mais une qualification, un diplôme et un titre reconnu par la loi. Cela s'appelait : « Diplômé Par Le Gouvernement

(DPLG). Le changement d'appellation n'a pas été qu'une question de mots, c'est un changement sur le fond qui a ouvert la voie à la déréglementation à la confusion et à la dévalorisation des diplômes délivrés par les écoles. La défense du diplôme unique intégrant la HMONP est indissociable de la défense de la profession. Cela n'a rien à voir avec le corporatisme ou alors il faudrait dire et certains n'hésitent pas à le faire que les professions réglementées et la loi de 77 seraient du corporatisme.

Quelle issue à court terme pour les ADE ?

Les actuels ADE sortis des écoles, ne sont ni étudiants ni architectes. Les difficultés à trouver une agence pour obtenir leur HMONP les conduisent à s'interroger sur la manière de sortir de l'impasse dans laquelle ils sont enfermés.

Comment ne pas partager l'indignation d'une jeune architecte n'ayant pas trouvé d'agence pour faire sa HMONP :

« Pourquoi le titre DPLG n'existe plus ?

Le port du titre pose un réel problème. Je le subis en ce moment : une société veut m'embaucher comme archi mais ils ne peuvent pas. Résultat, sur mon contrat le titre architecte ne peut y figurer et par conséquent il y a une dévalorisation de mes compétences, de mon statut et un manque de reconnaissance flagrant. Dans l'histoire, c'est moi qui en pâtis. Il a fallu que j'explique à mes futurs employeurs :

- pourquoi le titre DPLG n'existe plus
- pourquoi je ne peux pas porter le titre

Mais surtout j'ai dû répondre à leurs étonnements « mais pourquoi vous ne pouvez pas finir votre formation d'architecte puis ensuite avoir le diplôme ? »

Et ben oui... Moi aussi je me le demande encore et encore...

...Et oui parce qu'il faut le dire : les ADE on passe notre temps à nous justifier auprès de la société entière qui ne comprend pas cette distinction. »

La revendication d'un diplôme unique intégrant la HMONP, dans le cursus scolaire avant diplôme reste la seule réponse claire et logique quelle que soit la durée des études. Mais en attendant de l'obtenir ne faudrait-il pas tout simplement s'interroger sur l'utilité de cette HMONP contestée à laquelle les jurys et les étudiants sont obligés de se soumettre sans grande conviction. Les témoignages ne manquent pas sur le caractère discutable pour ne pas dire surréaliste de ces jurys obligés de juger si des diplômés ont bien mérité leurs diplômes.

Construire! est une tribune libre ouverte aux architectes, urbanistes, acteurs du logement et de la ville. L'architecture, comme l'urbanisme, n'est pas en dehors du champ politique. La dégradation des conditions de logement ou de transport est la conséquence de choix politiques qui peuvent être contestables. Le cadre professionnel ne permet ni la critique, ni la contestation de ces choix. Ouvrir une tribune au débat, c'est offrir un cadre indépendant à la libre discussion visant à défendre des valeurs essentielles comme l'intérêt public de l'architecture et de l'urbanisme. C'est aussi défendre une profession menacée par la disparition de la commande publique au nom de la privatisation de l'économie du logement, de la ville, et plus généralement de la maîtrise d'ouvrage.

Pour toute correspondance écrire à :

Jean-Paul Gautron
(Construire !)
4, square Desnouettes,
75015 Paris ou à :
construire.archi@gmail.com

Transformer le titre d'ADE en « mastère 2 d'architecture » c'est définitivement fermer la porte de la profession aux diplômés des écoles. Tous les étudiants diplômés par les écoles, tous les ADE actuels devraient avoir le droit de s'inscrire à l'ordre et d'exercer la profession. Mais tant que la HMONP existe cela n'est pas autorisé. C'est bien cela l'obstacle. Donc en attendant de l'intégrer dans le cursus scolaire avant diplôme ne faudrait-il pas tout simplement autoriser les ADE à s'inscrire à l'ordre?

Le droit de s'inscrire à l'ordre et d'exercer le métier comme ils le souhaitent ferait disparaître immédiatement l'utilité de la HMONP pour la réintégrer dans le cursus scolaire, quitte à créer des stages en entreprise obligatoires pour les étudiants.

C'est la conclusion à laquelle arrivait cette jeune architecte :

« *Oui je suis d'accord : la HMONP doit être supprimée.*

Mais elle ne pourra être supprimée seulement lorsque les étudiants et diplômés réagiront.

Il faut des témoignages, des retours, des chiffres ...

Parce que ce sujet soulève aussi un autre problème : dans 20 ans, quand le nombre de DPLG diminuera, et que quelques chanceux ADE auront pu faire leur HMONP, combien de personnes pourront se dire Architecte ? Peut-être que ce n'est pas 30 000 mais 20 000 architectes qui seront inscrits à l'ordre.

Et puis il faut également ne pas oublier que même si ces ADE ne peuvent pas porter le titre, ils auront quand même envie d'exercer ce métier. Moi la première : si je n'arrive pas à trouver d'agence pour faire mon HMO, je tenterais la VAE. Et si je n'y arrive pas je n'abandonnerais pas mon projet professionnel. Seulement la loi étant ce qu'elle est et ce qu'elle tend à être, je serais obligée de m'associer aux ingénieurs, aux promoteurs etc

... Ce que j'essaie de dire c'est que si la profession dans sa globalité ainsi que l'ordre et les ENSA ne tendent pas la main aux ADE, je ne serais pas étonnée que ce sentiment corporatif qui nous anime en sortant de l'école, ne s'éteigne pas très vite et n'entraîne pas la fin de notre métier (oui je sais c'est moi qui dit ça ...).

Je le vois bien autour de moi : mes amis n'y croient plus !

C'est pourquoi il faut vraiment... relancer les interventions dans les écoles.

... mais il nous faudra du soutien pour enclencher cette démarche »

Vaste sujet. Le débat est lancé, les contributions, les témoignages sont sollicités et seront publiés. L'enjeu est considérable pour les jeunes générations comme pour l'avenir de l'architecture et des architectes.

En tout état de cause peut-on sortir de cette impasse sans un large débat et une implication directe des intéressés étudiants et enseignants mobilisés avec l'appui des organisations professionnelles ?

Gérard Abadia

BULLETIN DE SOUSCRIPTION-ABONNEMENT

Je souscris un abonnement à **Construire!** 6 numéros : 15 € Etudiants 6 numéros : 5 €

Nom Prénom Qualité

Architecte (libéral, salarié) – Urbaniste (libéral, salarié) – Enseignant (école...) – Etudiant (école...) – Autres

Adresse Mail

Bulletin à retourner à J-P Gautron - 4, square Desnouettes - 75015 Paris - Chèque à l'ordre de Jean-Paul Gautron

